

LA CONVENTION DU BENEVOLE

PRÉSENTÉE PAR

ECLIPSHED

SOMMAIRE

DROITS DES BÉNÉVOLES

DEVOIRS DES BÉNÉVOLES

DROITS ET DEVOIRS DES ORGANISATEUR.RICE.S

IMPÉRATIFS ET RECOMMANDATIONS

LES INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

CONCLUSION

A IMPRIMER EN 2 EXEMPLAIRES

LA CONVENTION DU BÉNÉVOLE

CONSEILS D'UTILISATION

Dans un souci d'économie de papier, nous recommandons aux organisateur.trice.s d'événements d'envoyer cette convention à chacun.e de ses bénévoles par voie électronique. **Seule la dernière page doit être imprimés**, l'une pour l'organisateur.trice et l'autre pour le bénévole.

Il est également conseillé d'imprimer une version papier de cette convention et de l'afficher dans les lieux de rassemblement des équipes de bénévoles pour rappeler à tou.te.s les droits et devoirs de chacun.e.

DROITS DES BÉNÉVOLES

Respect et dignité : Les bénévoles, quelle que soit leur sexe, leurs origines, leurs opinions ou leur statut, méritent d'être traité.e.s avec égard et équité par tou.te.s les acteur.rice.s impliqué.e.s dans cet événement, que ce soient les organisateur.rice.s, les artistes ou les autres participant.e.s.

Formation et encadrement : La formation et l'encadrement sont des aspects essentiels du bénévolat.

Il est primordial que les bénévoles reçoivent une formation adaptée aux responsabilités qui leur incombent, car cela leur permet de contribuer de manière plus efficace à la cause ou à l'événement pour lequel ils.elles s'engagent. Un encadrement approprié est crucial pour assurer leur sécurité et leur bien-être tout au long de leur engagement bénévole. Cela signifie qu'ils doivent bénéficier d'informations claires sur les procédures d'urgence afin de pouvoir réagir efficacement en cas de situation critique. De plus, l'accès aux premiers secours doit être assuré en permanence pour répondre aux besoins immédiats en matière de santé.

Horaires et tâches : La transparence en ce qui concerne les horaires de travail, les responsabilités et les tâches est essentielle pour créer un environnement bénévole respectueux. Les bénévoles ont le droit de connaître à l'avance ce qui est attendu d'eux.elles, ce qui leur permet de mieux planifier leur engagement et de s'assurer qu'ils peuvent répondre aux attentes de manière adéquate. La flexibilité est également importante, car des ajustements raisonnables doivent être envisagés en cas de besoin, que ce soit pour accommoder des contraintes personnelles ou pour faire face à des situations imprévues.

Accès aux installations : L'accès aux installations du festival est un droit important pour les bénévoles, car il leur permet d'accomplir leurs tâches et responsabilités de manière efficace. Cet accès doit être en conformité avec leurs besoins spécifiques et leurs responsabilités définies. Il est également essentiel que les bénévoles respectent les règles de sécurité en vigueur, car la sécurité de tou.te.s les participant.e.s, y compris les bénévoles, est une priorité absolue.

Santé et sécurité : La santé et la sécurité des bénévoles sont des priorités cruciales. Ils ont le droit de travailler dans un environnement où leur bien-être est préservé. Cela signifie qu'ils doivent bénéficier d'informations claires sur les procédures d'urgence afin de pouvoir réagir efficacement en cas de situation critique. De plus, l'accès aux premiers secours doit être assuré en permanence pour répondre aux besoins immédiats en matière de santé.

DEVOIRS DES BÉNÉVOLES

Engagement et ponctualité : L'engagement et la ponctualité sont des aspects essentiels du bénévolat. Les bénévoles s'engagent à être présent.e.s et à respecter les horaires qui leur sont confié.e.s, démontrant ainsi leur dévouement envers la cause ou l'événement. Cette ponctualité est cruciale pour assurer le bon déroulement des opérations et garantir l'efficacité des initiatives bénévoles. De plus, la responsabilité de notifier toute absence imprévue à l'avance est primordiale, car elle permet aux organisateur.rice.s de prendre des mesures appropriées pour combler les manques et maintenir le fonctionnement harmonieux de l'événement.

Respect des règles : Le respect des règles est un principe fondamental pour assurer un fonctionnement harmonieux d'un festival ou d'un événement. Les bénévoles jouent un rôle essentiel en suivant les directives et consignes établies par les organisateur.rice.s, en particulier celles qui sont liées à la sécurité et au bon déroulement de l'événement.

Confidentialité : La confidentialité est un élément crucial de la responsabilité des bénévoles. En s'engageant à préserver la confidentialité des informations sensibles auxquelles ils.elles ont accès pendant leur service, les bénévoles démontrent leur intégrité et leur respect envers les données sensibles de l'organisation ou de l'événement.

Collaboration : La collaboration est au cœur de l'expérience bénévole. Les bénévoles sont non seulement encouragé.e.s, mais également indispensables pour travailler de manière harmonieuse avec les autres membres de l'équipe, les artistes et les participant.e.s.

DROITS ET DEVOIRS DES ORGANISATEUR.RICE.S

Respect des droits des bénévoles : Le respect des droits des bénévoles est une obligation fondamentale pour les organisateur.rice.s d'événements ou d'organisations.

Cette charte établit clairement les droits des bénévoles, notamment en ce qui concerne le respect, la formation et la sécurité. Les organisateur.rice.s s'engagent à honorer ces droits, créant ainsi un environnement de confiance et de respect mutuel.

Communication et transparence : La communication et la transparence sont des piliers essentiels pour maintenir une relation de confiance entre les organisateur.rice.s et les bénévoles. En s'engageant à fournir des informations claires et pertinentes sur le festival et en répondant de manière adéquate aux questions et préoccupations des bénévoles, les organisateur.rice.s démontrent leur respect envers ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie de manière bénévole.

Reconnaissance : La reconnaissance joue un rôle essentiel dans l'expérience bénévole. Les organisateur.rice.s reconnaissent non seulement le travail acharné des bénévoles, mais ils.elles expriment aussi leur gratitude pour leur contribution inestimable à la réussite du festival. Cette reconnaissance va au-delà des simples mots, elle peut prendre la forme de remerciements publics, de certificats d'appréciation ou d'autres gestes symboliques.

IMPÉRATIFS ET RECOMMANDATIONS

Non-discrimination : Le principe de non-discrimination est un pilier fondamental pour créer un festival inclusif et respectueux. Le festival affirme son engagement en condamnant catégoriquement toutes les formes de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation. Cela signifie que tou.te.s les participant.e.s, qu'il s'agisse de bénévoles, d'artistes ou de visiteurs, sont tenus de respecter cette norme de comportement. En promouvant une culture d'égalité et de respect mutuel, le festival offre un environnement où chacun.e peut participer pleinement sans craindre d'être victime de discrimination ou de harcèlement. En fin de compte, cet engagement en faveur de la non-discrimination contribue à créer une atmosphère positive et inclusive qui enrichit l'expérience de tou.te.s les participant.e.s.

Environnement respectueux : La préservation de l'environnement est une responsabilité partagée par tou.te.s les participant.e.s, qu'ils.elles soient bénévoles ou organisateur.rice.s. Il est impératif que chacun.e adopte des pratiques responsables pour maintenir un environnement respectueux.

Cela comprend une gestion soigneuse des déchets, la réduction de la consommation d'énergie, et le respect des consignes environnementales. En mettant l'accent sur la durabilité, le festival peut minimiser son impact sur la planète tout en inspirant d'autres à suivre ces pratiques responsables. En fin de compte, un environnement respectueux renforce la réputation et l'impact positif de l'événement, tout en contribuant à la protection de notre planète pour les générations futures.

Bien-être mental et physique : Le bien-être mental et physique de tou.te.s les participant.e.s, qu'ils.elles soient bénévoles, artistes ou organisateur.rice.s, est d'une importance primordiale. Il est vivement recommandé à chacun.e de veiller à son propre bien-être en prenant le temps de se reposer suffisamment, de gérer le stress et les défis qui peuvent surgir lors d'un festival. De plus, il est crucial de savoir qu'il est acceptable de demander de l'aide en cas de besoin, que ce soit pour des problèmes de santé mentale, de stress ou de toute autre préoccupation. Cette approche favorise un environnement de soutien mutuel et de compréhension, où chacun.e peut s'épanouir tout en participant activement à la réussite du festival. Le bien-être mental et physique est la base d'une expérience positive et saine pour tou.te.s les participant.e.s. Il est fortement recommandé à chacun.e de veiller à son propre bien-être en prenant le temps de se reposer suffisamment, de gérer le stress et les défis qui peuvent surgir lors d'un festival. De plus, il est crucial de savoir qu'il est acceptable de demander de l'aide en cas de besoin, que ce soit pour des problèmes de santé mentale, de stress ou de toute autre préoccupation. Cette approche favorise un environnement de soutien mutuel et de compréhension, où chacun.e peut s'épanouir tout en participant activement à la réussite du festival. Le bien-être mental et physique est la base d'une expérience positive et saine pour tou.te.s les participant.e.s.

Esprit d'équipe : La collaboration et l'esprit d'équipe sont les piliers du succès d'un festival. Ils permettent aux participant.e.s, qu'il s'agisse de bénévoles, d'artistes ou d'organisateur.rice.s, de travailler ensemble de manière harmonieuse pour créer une expérience exceptionnelle.

Encourager cette coopération favorise une atmosphère positive où les compétences et les talents de chacun.e sont mis à profit pour atteindre des objectifs communs. L'esprit d'équipe renforce également le sens d'appartenance et de camaraderie, créant ainsi une dynamique positive qui se ressent à travers l'ensemble du festival. En mettant l'accent sur la collaboration, le festival peut tirer pleinement parti des ressources et des compétences de tou.te.s les participant.e.s, ce qui contribue à son succès global.

Tâches inappropriées : L'attribution de tâches inappropriées aux bénévoles peut créer des situations inconfortables et inefficaces. Il est essentiel que les responsabilités assignées aux bénévoles correspondent à leurs compétences, à leur expérience et à leur niveau de confort, conformément à ce qui a été discuté et convenu au préalable. En demandant des tâches inadéquates, les organisateur.rice.s risquent de réduire l'efficacité des bénévoles, de les mettre mal à l'aise ou même de compromettre la qualité du travail accompli. Une meilleure compréhension des compétences et des préférences des bénévoles permet de les affecter à des rôles qui correspondent à leurs capacités, ce qui améliore leur expérience et contribue au succès global de l'initiative bénévole.

Heures excessives : Il est impératif de respecter les limites en matière d'heures de travail des bénévoles. Demander à un.e bénévole de travailler un nombre excessif d'heures sans pauses adéquates peut entraîner une fatigue excessive, une diminution de la performance et des risques pour la santé. Il est essentiel de garantir que les heures de travail bénévole restent raisonnables et conformes aux lois du travail en vigueur pour préserver le bien-être des bénévoles. En fournissant un horaire équilibré, les organisateur.rice.s permettent aux bénévoles de donner le meilleur d'eux.elles-mêmes tout en préservant leur santé mentale et physique. Cela contribue à maintenir un environnement de bénévolat positif et respectueux.

Suivi : Il serait pertinent de réaliser une enquête auprès des bénévoles après l'événement afin de connaître les problèmes qu'ils auraient pu rencontrer.

Ainsi, les erreurs de gestion des effectifs pourraient être corrigées, ce qui profiterait à tou.te.s pour une meilleure entente et des résultats optimaux.

LES INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

S'il existe des règles de base à respecter, il convient de noter que le bénévolat est également interdit dans certains métiers. Sont concerné.e.s ceux.elles qui exigent une qualification particulière, tels que les régisseur.rice.s et les éclairagistes, ainsi que ceux.elles relevant d'une législation spécifique, tels que les artistes, qui sont obligatoirement salarié.e.s (conformément à l'article L7121-3 du Code du travail sur la présomption de salariat de l'artiste). Cependant, il existe un statut d'artiste « amateur » qui permet le bénévolat sous certaines conditions : le bénévole doit tirer ses moyens habituels d'existence d'une autre activité que celle du spectacle (ne pas être artiste professionnel.le ou demandeur.euse d'emploi), ne pas recevoir de rémunération et agir dans un cadre non lucratif.

Enfin, il est impératif que le bénévole ne soit pas source de profit, même indirectement, pour une entreprise. Une association ne peut pas mettre à disposition ses bénévoles pour une SARL, avoir pour principale activité la mise à disposition de bénévoles ou percevoir de l'argent en contrepartie du temps passé par ses bénévoles sur une action.

Ces situations sont considérées par l'inspection du travail comme un « prêt illicite de main-d'œuvre ».

Les bénévoles qui s'impliquent dans des services de sécurité doivent se conformer à la législation, notamment à l'article L.613-3 du Code de la sécurité intérieure (CSI), et être agréé.e.s par le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité). En conséquence, il est strictement interdit à un.e bénévole non-agréé.e d'assumer des responsabilités liées à la sécurité lors d'événements, comme les contrôles d'entrée, les palpations, le filtrage ou la surveillance des zones sensibles telles que les fosses lors des concerts. Ces tâches sont réservées aux agent.e.s de sécurité professionnel.le.s et agréé.e.s. Cela garantit la sécurité des participant.e.s tout en respectant les réglementations en vigueur en matière de sécurité lors d'événements publics.

La participation bénévole est généralement réservée aux individus âgé.e.s de 16 ans et plus. Il est fortement recommandé de ne pas laisser un.e mineur.e effectuer des tâches bénévoles seul.e, mais plutôt de veiller à ce qu'ils soient accompagné.e.s d'un.e bénévole majeur.e, idéalement un parent ou un tuteur légal.

Jusqu'à l'âge de 18 ans, un.e bénévole mineur.e doit obtenir l'autorisation de ses parents ou tuteurs légaux pour s'engager. Il est important de noter que les bénévoles mineur.e.s ne sont généralement pas autorisé.e.s à manipuler de l'argent ni à servir de l'alcool, en raison des responsabilités légales et des réglementations spécifiques liées à ces activités.

Cette approche vise à assurer la sécurité, la protection et le bien-être des bénévoles mineur.e.s tout en respectant les lois et les règlements en vigueur.

CONCLUSION

Cette charte est contraignante pour toutes les parties concernées et vise à garantir un événement respectueux et mémorable pour tou.te.s. Elle peut être modifiée si nécessaire pour répondre aux besoins changeants de la manifestation. Les bénévoles et les organisateur.rice.s s'engagent à la respecter pleinement.



WWW.ECLIPSHEAD.COM

Association loi du 1er juillet 1901

6 Le Merdy, 22110 GLOMEL, FRANCE

E-mail : contact@eclipshead.com

Téléphone : 06 35 52 75 22

N° RNA : W222006054

N° Siret : 92346412700011

© ECLIPSHEAD MMXXIII

LA CONVENTION DU BÉNÉVOLE

L'organisateur.rice reconnaît l'importance fondamentale des bénévoles dans la réussite de son événement. Cette convention vise à établir un cadre de collaboration respectueux entre les bénévoles et les organisateur.rice.s, en mettant en avant les droits et devoirs de chaque partie. Elle a pour but d'assurer le bon déroulement du festival tout en préservant le bien-être et les droits de chacun.e. Les bénévoles et l'organisation s'engagent à la respecter.

ENTRE :

L'évènement :

L'organisateur.rice :

Adresse :

Téléphone : Adresse e-mail :

ET

Le bénévole :

Adresse :

Téléphone : Adresse e-mail :

Date de naissance : / /

N° de sécurité sociale :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

N° de téléphone :

Date de l'événement : du / / au / /

Assurance N°

Société d'assurance :

Fait à, le / /

REPRÉSENTANT DES ORGANISATEUR.RICE.S

LE BÉNÉVOLE